

**PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal****Séance du 17 mars 2012**

(Reçu en SP de Sélestat le 26/03/2012)

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie, et MM. SIMLER Henri, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHE Patrice, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe**Absents excusés : **.../...**Secrétaire de séance : **LAUFFENBURGER Mathieu****AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 17/03/2012**

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, avant le **vote du Budget Primitif 2012** et informations :

**9. VITRAUX DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité au rajout de ce point à l'ordre du jour.**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 19/12/2011.

**2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

M. le Maire présente le compte administratif 2011 qui est arrêté aux résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Recettes	178 765,80 €
Dépenses	129 687,45 €
<b>Résultat</b>	<b>49 078,35 €</b>
Résultat reporté de 2010	0,00 €
<b>Résultat Global</b>	<b>49 078,35 €</b>

**Section d'investissement :**

Recettes	102 426,08 €
Dépenses	134 879,32 €
<b>Résultat</b>	<b>-32 453,24 €</b>
Résultat reporté de 2010	136 689,35 €
<b>Résultat Global</b>	<b>104 236,11 €</b>

**Résultats cumulés + 153 314,46 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur,

- **APPROUVE** le compte administratif 2011, tel que présenté.

**ADOpte À L'UNANIMITE****3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion, dressé par le receveur, pour l'exercice 2011.

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **4. AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011, soit 49 078,35 €, en recette d'investissement du budget 2012, article 1068.

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Sur proposition de M. le Maire et de la commission des finances, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes par rapport à 2011, à savoir :
  - **Taxe d'habitation** **14,46 %**
  - **Taxe Foncier Bâti** **8,03 %**
  - **Taxe Foncier Non Bâti** **38,01 %**
  - **Cotisation Foncière des Entreprises** **16,76 %**

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **6. SUBVENTION 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

##### **Compte 657362**

- CCAS 7 000 €

##### **Compte 6574**

- Chorale Ste Cécile 230 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers 230 €
- Club OWAROT 230 €
- Moto Club de Barr 100 €
- Association Régionale « l'aide aux Handicapés Moteurs » 23 €
- AFSEP 23 €
- La Ligue contre le Cancer 23 €
- AIDES 23 €
- Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles 23 €
- A.G.F 1,22 €/jour/enfant
- A.V.S 1,22 €/jour/enfant

Le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à :

- **7 000 € au c/ 657362**
- **1 800 € au c/ 6574**, dont 905 € sont attribués aux associations mentionnées ci-dessus, la somme de 895 € restante pourra être attribuée en cours d'année en fonction des demandes.
- **DECIDE** de verser les cotisations suivantes sur le **compte 6281** :
  - Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle : 30 €
  - La Fondation du Patrimoine : 50 €

#### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **7. LOTISSEMENT NACHTWEID – 2<sup>E</sup> TRANCHE**

L'avis d'appel public à la concurrence pour la viabilisation du LOTISSEMENT « NACHTWEID » - 2<sup>e</sup> tranche – Travaux de VRD a été envoyé à la publication en date du 30 novembre 2011.

L'avis a paru dans les DNA le 02 décembre 2011.

La Personne Responsable du Marché, soit le Maire, s'est chargée de l'ouverture des enveloppes du marché, en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire expose aux conseillers la décision de la Commission d'Appel d'Offre qui suit :

N° lot	Intitulé	Entreprise retenue	Ville	Montant T.T.C
LOT 1	<b>Voirie - Assainissement</b>	VOGEL TP	SCHERWILLER	141 981,75 €
LOT 2	<b>Eclairage Public – G.C Desserte Téléphonique</b>	CRESA SA	EICHHOFFEN	11 315,95 €
<b>TOTAL</b>				<b>153 297,70 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **autorise** le Maire,

- **à passer et à signer** les marchés relatifs et toutes pièces s'y rapportant

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## **8. CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup>**

Pour assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, M. le Maire propose d'engager, d'avril à novembre 2012, en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, un adjoint technique 2ème classe non titulaire. Il propose les durées hebdomadaires de service suivantes :

- avril 2012 08/35<sup>ème</sup>
- mai 2012 10/35<sup>ème</sup>
- juin 2012 à octobre 2012 12/35<sup>ème</sup>
- novembre 2012 06/35<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

Pour le mois d'avril 2012 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er avril 2012 pour une période de 1 mois.
- **FIXER** le coefficient horaire à 8/35ème
- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297- IM 302

Pour le mois de mai 2012 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er mai 2012 pour une période de 1 mois.
- **FIXER** le coefficient horaire à 10/35ème
- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297- IM 302

Pour les mois de juin 2012 à octobre 2012 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er juin 2012 pour une période de 5 mois.
- **FIXER** le coefficient horaire à 12/35ème
- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297- IM 302

Pour le mois de novembre 2012 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er novembre 2012 pour une période de 1 mois.
- **FIXER** le coefficient horaire à 6/35ème
- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297- IM 302

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 9. VITRAUX DE L'ÉGLISE

Le Maire explique à l'assemblée que des vitraux ont été endommagés à l'Eglise, il convient de ce fait de les restaurer. Il soumet plusieurs devis pour ces travaux et propose de retenir l'entreprise « Le Vitrail » à LA VOIVRE dont le devis s'élève à 1 920 € HT soit 2 296,32 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise « Le Vitrail » pour le montant détaillé,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'assurance de la Commune pour le dommage subit.

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2012 avec les chiffres suivants :
- **Section de fonctionnement** : équilibré en dépenses et recettes à **201 970 €**
- **Section d'investissement** : équilibré en dépenses et recettes à **667 308 €**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

## 11. FERMAGE

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Mme STADTLER Gabrielle a cessé son activité maraîchère. Cette dernière avait en location une parcelle communale (fermage) située section 12 parcelle 46, lieudit « Die 5 halben Acker » et d'une superficie de 30,03 ares.

La parcelle a donc été restituée à la Commune comme le veut l'usage. Le Maire propose de louer ladite parcelle à M. SCHWOEHRER Christophe, intéressé par cette dernière.

POUR 09  
CONTRE 00  
ABSTENTION 02

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de louer la parcelle susmentionnée à M. SCHWOEHRER Christophe avec un bail précaire pour une période de deux ans,
- **CHARGE** le Maire d'informer le nouveau locataire de son bail et de la charge financière dont il devra s'acquitter au titre du fermage 2012.

**ADOpte**

## 12. DIVERS ET INFORMATIONS

### a) SCOT SELESTAT ET SA REGION

Le Maire présente l'enveloppe urbaine de la commune de Boesenbiesen et informe qu'une réunion publique est organisée le 19/03/2012, chaque conseiller est convié.

### b) SMICTOM

Le SMICTOM propose de participer aux manifestations de la commune. Il est envisagé d'associer ce dernier à la course de moto.

### c) ETHYLOTEST

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, il est suggéré aux communes de se munir d'éthylotest afin de les mettre à disposition dans les salles communales. Pour rappel, ce dispositif sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour chaque automobiliste.

**d) CARTES DE REMERCIEMENTS**

Le Maire informe que deux cartes de remerciements sont parvenues en mairie à l'attention du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21 heures 15.